

CONDUITE D'ENGINS

Formation à l'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

OPÉRATEUR, CONCEPTEUR ET ENCADRANT

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Travaux Publics

Public visé

Encadrement de chantier, Encadrement technique, Personnel d'exécution, Sans formation initiale BTP

Durée

Pas de durée spécifiée

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Intervention à proximité de réseaux

Métiers

Formation transversale à tous les métiers

Mots clés

DICT, DT, endommagement, proximité, réseaux, AIPR, Intervention

Formation

Détails du public visé :

- tout exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteurs de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics. Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT - niveau opérateur ;
- toute personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux - niveau encadrant ;
- toute personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrages, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux - niveau concepteur.

Pour voir plus de détails concernant les différents profils prévus par la réglementation : **Construire sans détruire** : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Objectif de formation : Maîtriser la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Contenu :

Théorie :

- l'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux ;
- la réglementation Déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT) – principaux point de repères ;
- la réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Evaluation ;
- définitions et glossaire ;
- les différents acteurs de la réforme DT-DICT ;
- les types de réseaux concernés (DT-DICT) – les cas de dispense ;
- le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT-DTDICT conjointes) – Evaluation ;
- l'exécution des travaux.

Pratique :

- le marquage-piquetage ;
- cas particulier des travaux urgents – « ATU » ;
- application du « guide technique » ;
- la reconnaissance sur le terrain ;
- en cas de dommage, d'arrêt de chantier...

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détails sur la formation à distance : La formation AIPR peut se faire en ligne.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Oui.

Détails sur le test :

Le test est réalisé sous forme de QCM, de 60 questions. Pour obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux, il est nécessaire d'obtenir à minima 36 réponses positives.

Depuis le 1er janvier 2020, de nouvelles recommandations CACES® sont applicables, mais seule la recommandation pour R482 CACES® Engins de chantier autorise la délivrance de l'AIPR si l'attestation de compétences délivrée par l'organisme testeur certificateur atteste de la réussite à l'évaluation QCM Intervention à proximité des réseaux du Ministère de l'environnement.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Attestation de Compétences.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 5 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Pas de durée définie.

Textes de référence

- [Arrêté du 15/02/2012 modifié par l'Arrêté du 26/10/2018 \(art. 20 à 22\)](#)
- [Arrêté du 22/12/2015](#)

Les actions de formation menées comportent autant que possible un volet théorique et un volet pratique pouvant prendre la forme d'une simulation. Elles sont effectuées dans le cadre d'une formation initiale ou de la formation continue des agents déjà en poste. Elles sont assurées par un organisme de formation compétent en matière de sécurité industrielle ou de prévention au travail, ou par l'établissement employeur. Elles sont destinées à faire connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux à proximité et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages, à apprendre à s'en prémunir, et à limiter les conséquences d'un éventuel endommagement, puis à vérifier la bonne acquisition de ces compétences. Elles explicitent la réglementation en vigueur et les prescriptions techniques applicables à la réalisation de ces travaux.

Conformément à l'arrêté du 15/02/2012 modifié par l'arrêté du 26/10/2018 (art. 20 à 22) et l'arrêté du 22/12/2015 : Toute personne chargée par le responsable de projet de la préparation ou du suivi du projet de travail à proximité de réseaux et toute personne travaillant sous la direction de l'exécutant des travaux comme encadrant, comme intervenant direct ou comme suiveur, disposent des compétences appropriées.

Leur durée et les conditions de leur mise en œuvre tiennent compte autant que possible de l'expérience, des qualifications et des fonctions des personnes formées. Elles sont renouvelées chaque fois que nécessaire, notamment pour préparer l'obtention de l'autorisation d'intervention à proximité de réseaux prévue à l'Article 21 ou de son renouvellement périodique.

- Construire sans détruire / Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux et Examen QCM
- Construire sans détruire / Textes réglementaires
- CNFSE
- INRS

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?** Tout organisme compétent.
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?**Oui.
- **Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen :** Liste des centres d'examen.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/formation-a-lintervention-a-proximite-des-reseaux-aipr/>